

Accords fiscaux—Loi

assez approfondie, a démontré que dans le fond les paiements de péréquation n'avaient rien d'équivalent à de l'aide sociale déguisée mais, qu'au contraire, les paiements de péréquation avaient une valeur économique importante pour toutes les régions du pays, donc pour l'ensemble de l'économie canadienne.

Cette conception du pays faisait en sorte que le gouvernement fédéral équilibrait les revenus que les provinces retirent *per capita* de leurs différentes sources de fiscalité, équilibrait cela à la moyenne nationale. Cela a été le concept de la loi qui a été mise en vigueur le 1^{er} avril 1957 et qui a été maintenu tout au cours des années, soit à partir de la moyenne nationale établie sur la province la plus riche ou sur un groupe de provinces. Il y a eu des changements qui ont été imposés au cours des années à cause de l'évolution de la situation économique et des variations importantes dans les prix de certaines matières premières qui faisaient que d'une année par rapport à l'autre des changements où des paiements considérables devaient être ajoutés ou encore une diminution de certains de ces paiements devait être effectuée.

Donc, le principe même de cette législation que l'on appelle les paiements de péréquation traduit une conception du pays qui a été mise de l'avant par le gouvernement libéral du temps et qui a été maintenue au cours des années.

Cette conception de l'égalité des chances, de l'égalité des opportunités pour les Canadiens, je crois, se traduit par l'idée que le gouvernement central doit—si l'on veut maintenir une unité politique et un équilibre régional—intervenir par des politiques nationales. Et dans l'administration des affaires du pays, parce que nous avons voulu que ce pays qui s'appelle le Canada soit géré différemment de celui qui s'appelle les États-Unis, qui sont nos voisins du Sud, parce qu'on a voulu que ce soit un pays de régions, une mosaïque canadienne, nous avons conçu, et les gouvernements qui se sont succédé sous l'initiative de l'esprit libéral a maintenu cette idée qu'au Canada il fallait avoir une intervention du gouvernement central pour maintenir un équilibre régional. Et cet équilibre s'est traduit par des paiements de péréquation et par des politiques nationales dans le domaine de la santé, dans le domaine de l'hospitalisation, dans le domaine de l'éducation postsecondaire.

Cette conception que nous avons du pays a amené également les gouvernements libéraux qui se sont succédé à développer des politiques d'habitation, à développer des politiques de transport, à développer des politiques concernant les institutions financières. Et je ne trouve pas inutile, en abordant la discussion du projet de loi C-44, de rappeler au gouvernement conservateur que ce pays s'est bâti à partir de politiques nationales—ce n'est pas la première fois que je le mentionne dans cette Chambre—et que la déréglementation entêtée que le gouvernement met de l'avant d'une façon constante est en train de détruire cette conception que les Canadiens et les Canadiennes ont toujours eue du rôle de leur gouvernement central et du rôle que ce Parlement, la Chambre des communes du Canada a joué dans le développement de la trame sociale et politique du Canada.

C'est pourquoi je soutiens, madame la Présidente, que la péréquation est un des outils, un des éléments-clés de cette conception du pays que nous avons développée au cours des années. Péréquation, paiements d'égalisation, comme on les

appelle, si on les traduit littéralement de l'anglais, bien que cette péréquation, non seulement transfère des sommes qui viennent du trésor fédéral vers les trésors provinciaux, mais c'est beaucoup plus que cela, cela traduit une conception du pays, une conception qui a été développée et acceptée par les Canadiens et les Canadiennes au cours des années et à laquelle ils tiennent d'une façon importante. Le paiement de péréquation est inclus dans une législation beaucoup plus large qui s'appelle la législation sur les «arrangements» fiscaux et touche aussi d'autres secteurs dont le ministre a parlé, c'est-à-dire l'éducation postsecondaire, le financement des programmes établis en fait.

Madame la Présidente, en voyant la façon avec laquelle ce gouvernement a agi depuis deux ou trois ans en ce qui regarde le financement des programmes établis et la façon dont il agit maintenant avec la formule de péréquation, je suis obligé de sonner l'alarme et de dire au ministre d'État (Finances) afin qu'il puisse transmettre le message à ses collègues que non seulement en agissant ainsi le gouvernement conservateur transmet aux provinces une partie de son déficit par les coupures qu'il a apportées au financement des programmes établis, mais que les provinces perdront huit milliards de dollars d'ici 1990 par le changement qui a été apporté aux paiements de transfert pour les programmes établis, huit milliards de dollars; pour la province de Québec, c'est deux milliards, pour l'Ontario, c'est tout près de deux milliards de dollars.

Il est sûr que ce manque à gagner dans la croissance des paiements va faire en sorte que les provinces devront soit accroître leur déficit soit augmenter leurs impôts ou encore baisser le niveau des services.

Et quand on sait l'importance que les Canadiens et les Canadiennes attachent à l'éducation postsecondaire, quand on sait l'importance que l'éducation postsecondaire, la recherche dans nos universités est un des éléments-clés dans le développement économique de notre nation, je dis à ce gouvernement qu'il fait des erreurs importantes et qu'il ne règle pas de problèmes puisque le déficit qu'il coupe au niveau fédéral, il doit être porté par les législatures et les ministres des Finances des provinces, donc les contribuables de chaque province. Et la capacité des provinces de percevoir des impôts pour maintenir un niveau d'éducation postsecondaire élevé, la capacité de percevoir des impôts pour financer leurs programmes de santé et d'hospitalisation, étant fort différente d'une province à l'autre, je crois qu'on est en train, petit à petit, de mettre un terme, ou encore de diminuer de façon importante cette égalité des chances que les Canadiens et les Canadiennes espèrent pouvoir maintenir de l'Atlantique au Pacifique.

Madame la Présidente, dans la formule de péréquation qui est amendée et, parmi les amendements importants, on laisse tomber ce qui était dans l'ancienne loi, c'est-à-dire les paiements provisoires qui ont signifié un maintien du rythme de croissance de la péréquation pour plusieurs provinces. On laisse tomber cette chose-là. On l'avait remplacée pour une année en 1985-1986 par 260 millions mais, finalement, ce sont toutes les provinces qui vont perdre par rapport à l'élimination de ces paiements transitoires qui avaient été versés au cours des trois premières années de l'application des «arrangements» fiscaux qui se terminent le 31 mars 1987.